

Chers parents d'élèves,

Si vous souhaitez dispenser votre enfant du programme libanais pour l'année 2024/2025, merci de noter que les autorisations de dispenses octroyées par le Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur (document final) doivent impérativement nous parvenir **avant le 25 juin 2024** pour application en septembre 2024 (*si votre enfant est déjà dispensé et sa dispense mise en application actuellement, ce message ne vous concerne pas ; par contre, si votre enfant est déjà dispensé mais que vous souhaitez activer sa dispense pour l'année prochaine, merci de respecter les délais pour nous en informer*)

Pour des raisons d'organisation interne, **aucun changement ne sera possible au-delà de la date précitée.**

Pour toute information complémentaire, merci de contacter madame Maram Itani Said par mel à l'adresse suivante : maram.itanisaid@cpf.edu.lb.

Cordialement,

Lina AL KHAL

Censeur